

Procédure de vente SDV 20215001 d'un pont élévateur à Berlaar et des conteneurs et shelters à Arlon, Rocourt et Berlaar.

1. Résumé de la procédure de vente

- § 2 Procédure appliquée - service responsable
- § 3 Publicité - mise à disposition des documents réglant la vente
- § 4 Conditions de participation - informations à fournir par les candidats acheteurs
- § 5 Inspection du matériel à vendre par les candidats acheteurs
- § 6 Réception des offres
- § 7 Critère d'attribution
- § 8 Attribution
- § 9 Paiement
- § 10 Enlèvement du matériel
- § 11 Mesures d'office
- § 12 Garantie
- § 13 Litiges

2. Procédure appliquée - service responsable

- a. La vente du matériel décrit en annexe A sera une vente publique d'un pont élévateur et 19 lots de conteneurs et shelters à Arlon, Rocourt et Berlaar.
- b. Ceci implique qu'il n'y aura pas de négociations et que le prix sera le seul critère d'attribution.
- c. Le montant de l'offre retenue sera augmenté de 5% de frais additionnels.
- d. Il est à remarquer:
 - que le démontage, le démantèlement, l'emballage et le transport sont à charge de l'acheteur.
 - que le matériel est vendu dans l'état dans lequel il se trouve sans garantie.
- e. Le service responsable pour la présente vente et auquel toute correspondance doit être envoyée est:

<p>MRMP SERVICE DES VENTES /(SDV-D) BOX 29 Bloc 4 D/ Étage 2/ local 77 Quartier Reine Elisabeth Rue d'Evere 1 1140 - EVERE Belgique</p> <p>E-mail: mrmp-sales@mil.be Site web: www.mil.be/sales</p>

Responsable de la vente (au sein du Service des Ventes):

FRANCOPHONE:

FOLLET Bram

Lieutenant

Tel: 0032 2 441 53 65 (direct)

E-mail: mrmp-sales@mil.be

NEERLANDOPHONE:

ALAERTS Kurt

Adjutant

Tel: 0032 2 441 54 03 (direct)

E-mail: mrmp-sales@mil.be

3. Publicité - mise à disposition des documents réglant la vente

Publicité est faite par la voie de:

- La mise à disposition du présent document qui règle la vente sur le site web du Service des Ventes: www.mil.be/sales
- La mise à disposition du présent document qui règle la vente sur le site web du Service des Ventes: www.facebook.com/Sales.Defense.be.
- Une publication officielle dans le : "Bulletin des Adjudications" à consulter via le site web du public procurement : www.publicprocurement.be

4. Conditions de participation - informations à fournir par les candidats acheteurs

Pro mémoire.

5. Inspection du matériel à vendre par les candidats acheteurs

Le matériel pourra être inspecté pendant les heures de service après rendez-vous avec la personne de Contact (POC).

17 lots (N° lots de 1 jusqu'à 17) se trouvent à:

CAMP LAGLAND
ROUTE DU VIRTON 351
6700 ARLON
BELGIQUE

Inspection du matériel : à partir du 3 mai 2021 jusqu'au 11 juin 2021

POC:

- Adjudant major Pascal MOURY, à joindre par N° tél 0032-(0)2/441.48.99 ou par e-mail pascal.moury@mil.be
- Adjudant Stéphane CAMBIER, à joindre par N° de tél 0032-(0)2/441.49.37 ou par e-mail stephane.cambier@mil.be
- Adjudant Thierry KELLNER, à joindre par N° tél 0032-(0)2/441.49.33 ou par e-mail thierry.kellner@mil.be

1 lot (N° lot 18) se trouve à:

CC R&A
CASERNE MAJOR IFM DUFOUR
RUE FRANCOIS-LEFEBVRE 50,
4000 ROCOURT
BELGIQUE

Inspection du matériel : à partir du 3 mai 2021 jusqu'au 11 juin 2021

POC:

- Adjudant Pascal SACRE, à joindre par N° tél 0032-(0)2/441.14.86 ou par e-mail pascal.sacre@mil.be
- Caporal-Chef Pierre GILSON, à joindre par N° de tél 0032-(0)2/441.14.88 ou par e-mail pierre.gilson@mil.be

2 lot (N° lot 19 et 20) se trouvent à:

DisC WS BERLAAR
KWARTIER OLT BARON VAN ZULEN VAN NYEVELT
WELVAARTSTRAAT 38
2590 BERLAAR
BELGIQUE

Inspection du matériel : à partir du 3 mai 2021 jusqu'au 11 juin 2021

POC:

- Adjudant Alex JENNES, à joindre par N° tél 0032-(0)2/442.73.89 ou par e-mail alex.jennes@mil.be
- Premier sergent-major Jef KEYSERS, à joindre par N° tél 0032-(0)2/442.74.06 ou par e-mail jozef.keysers@mil.be
- Premier caporal-chef Franky ROELS, à joindre par N° tél 0032-(0)2/442.74.05 ou par e-mail franky.roels@mil.be

6. Réception des offres

- Les offres respecteront scrupuleusement le canevas de l'annexe B. Remarque importante: pour être valables, les offres doivent être signées et datées.
- Les prix seront exprimés en EURO. Aucune formule de révision du prix n'est autorisée.
- Les offres doivent être envoyées avant le 18 juin 2021 à 12 h vers le service dirigeant, la date de la poste faisant foi. Les offres resteront valables pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier à partir de cette date.
- Adresse pour le dépôt des offres: voir § 2 ci-dessus.
- Pour être valables, les offres doivent être:
 - soit expédiées par la poste, sous pli recommandé, sous double enveloppe avec la mention SDV 20215001 sur l'enveloppe intérieure.
 - soit délivrées par porteur.
- Les offres reçues par fax, téléphone ou e-mail ne seront PAS prises en compte.
- LANGUE : les offres devront être établies dans l'une des 3 langues officielles belges, c'est à dire: soit en FRANCAIS, soit en NEERLANDAIS, soit en ALLEMAND (à l'exclusion de toute autre langue). Les annexes techniques peuvent être rédigées en Anglais.
- Des offres conditionnelles, des prix anormaux et/ ou négatifs ne sont pas autorisées et seront considérées par l'Administration comme des offres non-conformes et non-valides.

7. Critère d'attribution

- Le seul critère d'attribution est le prix
- L'offre la plus haute par lot pour le matériel présenté en vente déterminera le choix.
- Des négociations ne sont pas autorisées.

8. Attribution

- Une proposition d'attribution de la vente sera établie par le Service des Ventes.
- Le candidat acheteur dont l'offre par lot est la plus haute sera mis au courant de la notification de l'attribution et recevra une facture par lettre ou par mail avec confirmation de réception. Il devra néanmoins tenir compte du fait que l'ordonnateur compétent du Ministère de la Défense a le droit de ne pas attribuer le marché partiellement ou dans sa totalité.

- c. Le fait de ne PAS ATTRIBUER le marché ne donne droit, dans le chef des candidats acheteurs, à AUCUN DEDOMMAGEMENT.
Une lettre ou un mail sera envoyé aux candidats-acheteurs non retenus à titre d'information.

9. Paiement

- a. Le paiement s'effectue en EURO.
Les modalités de paiement sont mentionnées sur la facture.
- b. Le montant dû doit être payé en une fois dans les trente (30) jours calendrier à compter de la date d'émission de la facture.
- c. Lorsque le délai contractuel est dépassé, les mesures d'office décrites au § 12, sont d'application immédiate.

10. Enlèvement du matériel

Lieu d'enlèvement: voir lieu d'inspection au § 5

- a. Après réception du paiement de la facture, l'acheteur reçoit dans les dix (10) jours calendrier un bon d'enlèvement pour le matériel acheté. Ce bon est exigé par l'Autorité Militaire locale.
- b. L'enlèvement devra être intégralement terminé endéans les quinze (15) jours calendrier, comptés à partir de la date d'émission du bon d'enlèvement. Si ce délai est dépassé, les mesures d'office décrites au § 12, sont d'application immédiate.
- c. L'acheteur doit utiliser les moyens appropriés pour l'enlèvement du matériel.
- d. Les modalités pratiques (date d'enlèvement, accès au lieu d'enlèvement, ...) sont à régler entre l'acheteur et l'Autorité Militaire locale.
- e. Les éventuelles actions de manipulation sur l'endroit d'enlèvement, le démontage, ainsi que le chargement et le transport du matériel vendu sont à charge de l'acheteur.
- f. L'acheteur est responsable de tous les dommages causés lors de l'enlèvement du matériel, soit aux agents et/ou biens de l'Administration, soit à des tiers.
- g. De même, l'acheteur est responsable du personnel auquel il confie l'enlèvement du matériel.
- h. Tout dommage est acté dans un procès-verbal établi par l'Autorité Militaire locale, qui sera signé par les deux parties. Sans contestation écrite endéans les 7 (sept) jours calendrier, l'Administration supposera que l'acheteur accepte le contenu du procès-verbal.
- i. L'acheteur est tenu de réparer ou de faire réparer tous les dommages qu'il occasionne.

11. Mesures d'office

- a. Retard de paiement :
- (1) En cas de défaut de paiement à la date mentionnée (voir § 10.b), l'acheteur recevra un rappel de paiement par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé. Ce rappel sera considéré comme mise en demeure.
- (2) En cas de non-paiement endéans les 2 semaines qui suivent le rappel de paiement, la vente sera résiliée de plein droit et le matériel concerné sera remis à la disposition du Service des Ventes.
Le cas échéant, l'acheteur sera redevable au Service des Ventes d'une somme équivalente à 10% du montant total du marché (avec un minimum de 500 EUR) à titre de frais administratifs.
Cette décision sera notifiée à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé.
De plus, l'acheteur sera exclu de la participation aux ventes organisées par le Service des Ventes pour une période d'au moins deux années.
- b. Retard d'enlèvement :

- (1) Aucun enlèvement n'a eu lieu
 - (a) À défaut d'enlèvement à la date convenue du lot attribué ou d'un ou plusieurs des lots attribués (voir § 11.b), le Service des Ventes fera parvenir à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé un rappel d'enlèvement. Ce rappel sera considéré comme mise en demeure.
 - (b) À défaut d'enlèvement du matériel concerné par le § 12.b.(1).(a) au plus tard le quinzième (15ième) jour calendrier à compter de la date d'envoi du rappel, la vente sera résiliée de plein droit et le matériel concerné sera remis à la disposition du Service des Ventes.
 - (c) Le Service des Ventes remboursera à l'acheteur la somme payée pour le lot/les lots non enlevé(s), diminué de 10% (avec un minimum de 500 EUR) à titre de frais administratifs. En cas de solde négatif, une facture supplémentaire pour ce solde restant sera envoyée à l'acheteur. Pour le paiement de ce solde, les §10.a et b restent d'application.
 - (d) Cette décision (aussi bien la résiliation de la vente Cfr §12.b.(1).(b), ainsi que - le cas échéant - le règlement financier Cfr §12.b.(1).(c)) sera notifiée à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé.
 - (e) De plus, l'acheteur sera exclu de toute participation aux ventes organisées par le Service des Ventes pour une période d'au moins deux années, à condition que le solde restant - le cas échéant - ait été payé en temps voulu. Aussi longtemps que ce solde n'est pas payé, l'acheteur reste, dans tous les cas, exclu de toute participation aux ventes organisées par le Service des Ventes.
- (2) Enlèvement incomplet d'un lot
 - (a) À défaut d'enlèvement à la date convenue d'une partie d'un lot attribué (voir § 11.b), le Service des Ventes fera parvenir à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé un rappel d'enlèvement. Ce rappel sera considéré comme mise en demeure.
 - (b) À défaut d'enlèvement du matériel concerné par le § 12.b.(2).(a) au plus tard le quinzième (15ième) jour calendrier à compter de la date d'envoi du rappel, la vente du lot en question sera résiliée de plein droit et le matériel restant concerné sera remis à la disposition du Service des Ventes.
 - (c) Le Service des Ventes ne remboursera aucune somme à l'acheteur. Un coût supplémentaire de 500 EUR sera facturé à l'acheteur à titre de frais administratifs. Pour le paiement de cette facture, les §10.a et b restent d'application.
 - (d) Cette décision (aussi bien la résiliation de la vente Cfr §12.b.(2).(b), ainsi que le règlement financier Cfr §12.b.(2).(c)) sera notifiée à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé.
 - (e) De plus, l'acheteur sera exclu de toute participation aux ventes organisées par le Service des Ventes pour une période d'au moins deux années, à condition que la facture émise conformément au §12.b.(2).(c) ait été payé en temps voulu. Aussi longtemps que cette facture n'est pas payée, l'acheteur reste, dans tous les cas, exclu de toute participation aux ventes organisées par le Service des Ventes.

12. Garantie

- a. Le matériel est proposé à la vente dans l'état où il se trouve sans aucune garantie.
- b. De par sa qualification et vu la possibilité d'inspection du matériel prévu au § 5, l'acheteur est supposé connaître l'état du matériel.
- c. Le transfert de propriété a lieu à la date de réception du paiement.

13. Litiges

Seuls les Cours et Tribunaux de BRUXELLES sont compétents en matière de litiges.

Afin d'éviter que du matériel saisi soit quand-même encore vendu, l'attention des candidats acheteurs est attirée sur le fait que lors d'une véritable saisie de biens prévus pour la vente, la vente en question sera immédiatement annulée et arrêtée, indépendamment du fait si la saisie est effectuée avant ou lors d'une vente.

29/04/2021

X 

Signed by: Tom Laermans (Signature)

Tom LAERMANS
Lieutenant-colonel breveté d'état-major
Directeur du Service des Ventes

Liste des annexes

Annexe A: Description détaillée des conteneurs et shelters

Annexe B: Formulaire de soumission (offre)

Annexe C: Description détaillée du matériel

Annexe D: Mesures Covid-19

Annexe E: Déclaration sur l'honneur

Emplacement du matériel: Camp LANGLAND à Arlon

Description	Nombre
Lot 1 Shelter RITA 4T Interface J42003 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 2 Shelter RITA 4T Interface J42008 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 3 Shelter RITA 4T Interface J42007 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 4 Shelter RITA 4T Central J41700 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 5 Shelter RITA 4T Central J41713 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 6 Shelter RITA 4T Central J41717 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 7 Shelter RITA 4T Central J41706 (voir annexes C)	1 Pièce
Lot 8 Shelter RITA 2T Relay J91136 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 9 Shelter RITA 2T Relay J91171 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 10 Shelter RITA 2T Relay (voir annexe C)	1 Pièce

Emplacement du matériel: Camp LANGLAND à Arlon

Description	Nombre
Lot 11 Shelter BAETEN Infra 4T J41126 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 12 Shelter BAETEN Infra 4T J41183 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 13 Shelter BAETEN Infra 4T J41245 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 14 Shelter BAETEN Infra 4T J41679 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 15 Conteneur Infra UN (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 16 Conteneur Infra OP UN (voir annexe C)	2 Pièces
Lot 17 Shelter BAETEN Infra 4T J41513 (voir annexe C)	1 Pièce

Emplacement du matériel: CC R&A à Rocourt

Description	Nombre
Lot 18 Conteneur SEA 20FT ISO (voir annexe C)	1 Pièce

Emplacement du matériel: DisC WS Berlaar

Description	Nombre
Lot 19 Conteneur SEA 20FT ISO K00328 (voir annexe C)	1 Pièce
Lot 20 Pont élévateur véhicules légers LV12002A001 (voir annexe C)	1 Pièce

SDV 20215001	Soumission	Vente de conteneurs et shelters à Arlon et Rocourt
Je, soussigné (Nom, Prénom, Profession):		
agissant	en mon nom propre (1): (N° national obligatoire)	
	pour la firme (1): (Dénomination complète de la firme + N° TVA)	
Adresse:		
N° Tél:		
N° Fax:		
E-mail:		
déclare:		
<ul style="list-style-type: none"> avoir pris connaissance des clauses administratives applicables à la procédure de vente 20215001 et m'y conformer. offrir (montants exprimés en €) pour (voir ci-dessous) NE PAS oublier de signer en dessous du tableau. maintenir ces prix valables pendant nonante (90) jours de calendrier. respecter les délais de paiement et d'enlèvement prévus dans les clauses administratives de la procédure de vente SDV 20215001. 		

(1) Biffez la mention inutile.

Lot	Description	Soumission (EURO)	
		En chiffres	En lettres
001	Shelter RITA 4T Interface		
002	Shelter RITA 4T Interface		
003	Shelter RITA 4T Interface		
004	Shelter RITA 4T Central		
005	Shelter RITA 4T Central		
006	Shelter RITA 4T Central		
007	Shelter RITA 4T Central		

008	Shelter RITA 2T Relay		
009	Shelter RITA 2T Relay		
010	Shelter RITA 2T Relay		
011	Shelter BAETEN Infra 4T		
012	Shelter BAETEN Infra 4T		
013	Shelter BAETEN Infra 4T		
014	Shelter BAETEN Infra 4T		
015	Conteneur Infra UN		
016	Conteneur Infra OP UN		
017	Shelter BAETEN Infra 4T		
018	Conteneur SEA 20FT ISO		
019	Conteneur SEA 20FT ISO		
020	Pont élévateur		

Fait à _____, le _____ 2021

Signature

Perceel / Lot	1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7
Locatie / Lieu	Kamp/Camp LAGLAND Aarlen/Arlon
Benaming / Dénomination :	Shelter RITA 4 T Interface Perceel / Lot 1 : J42003 Perceel / Lot 3 : J42007 Perceel / Lot 2 : J42008 Shelter RITA 4 T Central Perceel / Lot 4 : J41700 Perceel / Lot 6 : J41717 Perceel / Lot 5 : J41713 Perceel / Lot 7 : J41706
Staat / État :	Algemene staat binnen/buiten in te schatten ter plaatse door de kandidaat-koper État général intérieur/extérieur à estimer surplace par le candidat-acheteur
Technische omschrijving / Description technique :	<ul style="list-style-type: none"> • Lengte / Longueur : 4.40 m • Breedte / Largeur : 2.20 m • Hoogte / Hauteur : 2 m • Gewicht / Poids : 1T • Het lot bestaat uit één shelter / Le lot se compose d'un seul shelter

Perceel / Lot 1



Perceel/ Lot 2



Perceel / Lot 3
(Generieke foto / Photo générique)



Perceel / Lot 4



Perceel / Lot 5



Perceel / Lot 6



Perceel / Lot 7



Percelen 1 t.e.m 7 / Lot 1 jusqu'au 7
Opstelling in het Kamp / Placement dans le Camp



Perceel / Lot	8 / 9 / 10
Locatie / Lieu	Kamp/Camp LAGLAND Aarlen/Arlon
Benaming / Dénomination :	Shelter RITA 2 T Relay Perceel / Lot 8 : J91136 Perceel / Lot 9 : J91171 Perceel / Lot 10 : Onbekend / Inconnu
Staat / État :	Algemene staat binnen/buiten in te schatten ter plaatse door de kandidaat-koper État général intérieur/extérieur à estimer surplace par le candidat-acheteur
Technische omschrijving / Description technique :	<ul style="list-style-type: none"> • Lengte / Longueur : 2.30 m • Breedte / Largeur : 1.72 m • Hoogte / Hauteur : 1.62 m • Het lot bestaat uit één shelter / Le lot se compose d'un seul shelter

Perceel / Lot 8



Perceel / Lot 9



Perceel / Lot 10



Perceel / Lot	11 / 12 / 13 / 14
Locatie / Lieu	Kamp/Camp LAGLAND Aarlen/Arlon
Benaming / Dénomination :	Shelter BAETEN Infra 4 T Perceel / Lot 11 : J41126 Perceel / Lot 13 : J41245 Perceel / Lot 12 : J41183 Perceel / Lot 14 : J41679
Staat / État :	Algemene staat binnen/buiten in te schatten ter plaatse door de kandidaat-koper État général intérieur/extérieur à estimer surplace par le candidat-acheteur
Technische omschrijving / Description technique :	<ul style="list-style-type: none"> • Lengte/Longueur : 4.40 m • Breedte/Largeur: 2.20 m • Hoogte/Hauteur: 2 m • Gewichts/Poids: 1T • Het lot bestaat uit één shelter / Le lot se compose d'un seul shelter

Perceel / Lot 11



Perceel / Lot 12



Perceel / Lot 13



Perceel / Lot 14



Perceel / Lot	15
Locatie / Lieu	Kamp/Camp LAGLAND Aarlen/Arlon
Benaming / Dénomination :	Container / Conteneur Infra UN
Staat / État :	Algemene staat binnen/buiten in te schatten ter plaatse door de kandidaat-koper État général intérieur/extérieur à estimer surplace par le candidat-acheteur
Technische omschrijving / Description technique :	<ul style="list-style-type: none">• Lengte/Longueur : 6.30 m• Breedte/Largeur: 2.40 m• Hoogte/Hauteur: 2 m



Perceel / Lot	16
Locatie / Lieu	Kamp/Camp LAGLAND Aarlen /Arlon
Benaming / Dénomination :	Container / Conteneur Infra OP UN
Staat / État :	Algemene staat binnen/buiten in te schatten ter plaatse door de kandidaat-koper État général intérieur/extérieur à estimer surplace par le candidat-acheteur
Technische omschrijving / Description technique :	<ul style="list-style-type: none"> • Lengte/Longueur : 6.30 m • Breedte/Largeur: 2.40 m • Hoogte/Hauteur: 2 m • Het lot bestaat uit <u>twee elementen zonder het dak</u> / Le lot se compose de <u>deux éléments sans la toiture</u>



Perceel / Lot	17
Locatie / Lieu	Kamp/Camp LAGLAND Aarlen /Arlon
Benaming / Dénomination :	Shelter BAETEN Infra 4 T J41513
Staat / Etat :	Algemene staat binnen/buiten in te schatten ter plaatse door de kandidaat-koper État général intérieur/extérieur à estimer surplace par le candidat-acheteur
Technische omschrijving / Description technique :	<ul style="list-style-type: none">• Lengte/Longueur : 4.40 m• Breedte/Largeur: 2.20 m• Hoogte/Hauteur: 2 m• Gewichts/Poids : 1T• Het lot bestaat uit één shelter / Le lot se compose d'un seul shelter



Perceel / Lot	18
Locatie / Lieu	CC R&A Rocourt
Benaming / Dénomination :	Container / Conteneur SEA 20FT ISO
Technische omschrijving / Description technique :	<ul style="list-style-type: none">- Container met 1 venster met rolluik / Conteneur avec 1 fenêtre avec volet- 1 paneel is ontbrekend / 1 paroi est manquante- Afmetingen/Dimensions: 6,10 m x 2,45 m / H 2,80 m



Perceel / Lot	19
Locatie / Lieu	DisC WS Berlaar
Benaming / Dénomination :	Container / Conteneur SEA 20FT ISO K00328
Technische omschrijving / Description technique :	<ul style="list-style-type: none">- ISO Container- Vloer onderkant container in slechte staat / Sol fond de conteneur en mauvais état- Afmetingen/Dimensions: 6,10 m x 2,45 m / H 2,80 m



Perceel / Lot	20
Locatie / Lieu	DisC WS Berlaar (Loods 8)
Benaming / Dénomination :	Hefbrug lichte Vtg / Pont élévateur véhicules légers LV12002A001
Technische omschrijving / Description technique	<p>Merk/Marque : FOG Model/Type : 4 kolommen / colonnes Type geïntegreerd in bodem / intégré au sol : NEEN / NON Maximaal hefvermogen / Capacité de levage maximum : 8.000 Kg P/N fabricant: Type 437 Serienr. / N° serie : 00539 Brug <u>niet</u> uitgerust met krik/ Pont <u>pas</u> équipé de cric</p> <p><u>Opmerking / Remarque :</u> De koper dient de hefbrug zelf te demonteren / L' Acheteur doit démonter le pont élévateur lui-même</p>



MESURES SPECIFIQUES COVID-19

- (1) Les règles du gouvernement fédéral doivent toujours être respectées. Celles-ci peuvent être retrouvées sur <https://diplomatie.belgium.be/en>.
- (2) Les règles de base de la Défense telles que la distanciation sociale (masques buccaux si la distanciation sociale n'est pas possible), l'hygiène stricte des mains, ... doivent être strictement respectées.

**SI VOUS ÊTES OU VOUS VOUS SENTEZ MALADE, RESTEZ À LA MAISON !!!
(#RESTEZCHEZVOUS)**

- (3) Les personnes n'auront accès au quartier militaire que si elles sont **en possession d'un masque buccal**.

Le port du masque n'est actuellement obligatoire qu'à l'intérieur des bâtiments et au cas où la « distance sociale » (distance de sécurité) ne peut pas être respectée.

Du personnel militaire peut être présent pour garantir le respect de toutes les mesures de protection contre le Covid-19. Le cas échéant, il vous est demandé de suivre et de respecter leurs directives.

- (4) Informations de voyage

- a. Toutes les informations de voyage pour un déplacement dans le cadre de l'inspection du matériel est à consulter sur <https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/>
- b. Les visiteurs étrangers doivent présenter une déclaration sur l'honneur (Annexe E) dans laquelle ils déclarent qu'ils :
 - a. Sont asymptomatiques dans les 7 jours précédant leur arrivée.
 - b. N'ont eu aucun contact avec des personnes infectées (confirmées ou suspectées) par le COVID-19 dans les 14 jours précédant leur arrivée.

- (5) Inspection du matériel

- a. Une attention spécifique est demandée pour l'application correcte des règles de base concernant l'hygiène individuelle.
- b. Veuillez à ne toucher le matériel que si vous êtes réellement intéressé par celui-ci et désinfectez-vous les mains avec une solution hydroalcoolique (pas disponible partout) après chaque contact.
- c. Le matériel ne sera pas désinfecté après chaque contact. Veuillez dès lors à prévoir le matériel de protection adéquat pour garantir votre propre sécurité ! Il sera permis d'inspecter les véhicules, mais uniquement munis de gants de protection.

(6) Retrait du matériel

- Les règles numérotées de (1) à (4) s'appliquent également lors de l'enlèvement du matériel.
- Il vous est demandé de respecter le marquage et les directives données par le personnel militaire afin de garantir une distance de sécurité de 1,5m sauf si cela est impossible comme pour la signature et la remise d'un document.
- Le délai pour retirer le matériel pourrait s'avérer plus long afin de limiter le nombre de personnes présentes dans les installations militaires au même moment.



DECLARATION ON HONOUR

APPLICATION TO ENTER MILITARY BARRACKS (To be presented upon entry)

The undersigned applicant:

Full official name:.....

Address:.....

Postcode:..... Country:.....

Telephone or cell phone number:.....

	YES	NO
Declares to have presented no symptoms of COVID-19 since at least seven (7) days prior to the arrival in Belgium	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Declares to not have been directly exposed to someone who is suspected of or diagnosed with COVID-19 in the last 14 days prior to the arrival in Belgium	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The General Measures issued by the Federal Government are to be applied with at all times.

They can be found on the official information website:

<https://www.info-coronavirus.be/en/faq/#006>

In addition there is a strict adherence to the basic rules of social distancing (face masks if not possible), strict hand hygiene, ...

Desired (BEL) military barracks to enter
Desired date of entry	Date of exit.
.....

Place	Date (dd/mm/yyyy)	Applicants signature